

TRANSACTION
DELEGATION DE MANDAT
(SUBSTITUTION DE MANDATAIRE)
N° 25416 (registre du mandataire)

Entre les soussignés, ci-après dénommés «LE MANDANT» et «LE MANDATAIRE» :

LE MANDANT

BÉARN IMMOBILIER , ci-après désignée "**l'Agence" ou "le Mandataire"** , nom commercial de BÉARN IMMOBILIER , SARL au capital de 21000 euros, dont le siège social est situé 9 PLACE DU BAYAA 64270 SALIES DE BÉARN , immatriculée au RCS PAU sous le n° 482749207 , numéro de TVA intracommunautaire FR94482749207 , titulaire de la carte professionnelle portant la mention **Transaction sur immeubles et fonds de commerce** n° CPI 6402 2016 000 007 315 délivrée par PAU , représentée par **Loïc ONILLON Gérant** , dument habilité(e) à l'effet des présentes,

Adhérente de la caisse de Garantie **GALIAN** dont le siège est sis 89 RUE LA BOÉTIE 75008 PARIS sous le n° A91902014 , et garantie pour un montant de 120000 euros,

Titulaire du compte séquestre n° 22096249667 ouvert auprès **BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE** ,

Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de **MMA ENTREPRISE** sous le numéro de police 120137405 ,

N'ayant aucun lien capitalistique ou juridique avec une banque ou une société financière,

Adhérent de la **Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM)** , ayant le titre professionnel d'AGENT IMMOBILIER obtenu en France dont l'activité est régie par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 (dite « loi Hoguet ») et son décret d'application n° 72 678 du 20 juillet 1972 (consultables en français sur www.legifrance.gouv.fr), et soumis au code d'éthique et de déontologie de la FNAIM intégrant les règles de déontologie fixées par le décret n° 2015 1090 du 28 août 2015 (consultable en français sur www.fnaim.fr).

Bénéficiaire du mandat n° 1910 ci-annexé portant autorisation de substitution.

LE MANDATAIRE

ABAFIM , SARL au capital de 50000 euros, dont le siège social est situé à **TARBES (65000)** , RCS 443 658 463 , titulaire de la carte professionnelle **TRANSACTIONS** n° CPI 6501 2016 000 005 955 délivrée par **La CCI de TARBES ET DES HAUTES PYRÉNÉES** , assurée en responsabilité civile professionnelle par **SÉRÉNIS ASSURANCES**, dont le siège est sis **TASSIN (69814) 63 Chemin Antoine Pardon** sur le territoire national sous le n° VD 7.000.001 / 14700 , numéro de TVA FR86 443 658 463 ,

Adhérente de la caisse de Garantie financière **QBE INSURANCE EUROPE LIMITED** dont le siège est sis **PARIS LA DEFENSE CEDEX (92931), Coeur Défense Tour A, 110 Esplanade du Général de Gaulle** sous le n° 65548-3 / 14700 pour un montant de 110 000 euros,

N'ayant aucun lien capitalistique ou juridique avec une banque ou une société financière,

Représentée par **Madame Valérie TRIPÉ** , agissant en sa qualité de **Agent Commerciale** , ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, Téléphone : 0673888021

Adresse électronique : y.ronti@yahoo.fr

IL A ÉTÉ FAIT ET CONVENU CE QUI SUIT :

MISSION

Par ces présentes, le mandant ayant reçu mandat **numéro 1910 en date du 24 janvier 2022** arrivant à échéance au plus tard le **23 janvier 2024** sauf révocation, donne pouvoir au mandataire ci-dessus désigné pour négocier les biens et droits immobiliers ci-après désignés aux prix, charges et conditions suivants.



DÉSIGNATION

Adresse des biens : Commune de GESTAS (64190), " Maison Ilbarre ", 2 chemin de Bousquet .

Description :

Une maison à usage d'habitation comprenant au rez de chaussée cuisine équipée, salon, salle à manger et une buanderie avec WC, au 1er étage, 3 chambres, 1 salle d'eau avec WC et 1 salle de bain avec WC et au 2ème étage 2 pièces à restaurer avec accès dans le jardin.

Cet ensemble immobilier est édifié sur une parcelle de terrain cadastrée :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
A	227	CAZALIS	5a 10ca
A	228	CAZALIS	14a
A	229	CAZALIS	4a 20ca
A	230	CAZALIS	7a 50ca
A	231	CAZALIS	34a 20ca

Contenance totale : 65a .

CONDITIONS

Aux fins ci-dessus, le mandant s'engage à permettre au mandataire d'accomplir sa mission dans les limites des pouvoirs conférés par le mandat initial ; le mandataire est autorisé à faire de la publicité à ses frais.

PRIX

Le mandataire ne pourra vendre à un prix inférieur à **trois cent trente mille euros (330000 € Net Vendeur €)**.

DURÉE

La validité de la délégation de mandat est limitée à la durée du mandat initial, soit le **23 JANVIER 2023** .

Le mandant s'oblige à avertir le mandataire de la révocation du mandat initial.

RÉMUNÉRATION

Les honoraires mentionnés au mandat sont fixés à **treize mille sept cent cinquante euros HT (13750 € HT)**, soit **seize mille cinq cents euros TTC (16500 € TTC)**, à la charge **Acquéreur** .

Dans le cas où le titulaire de la présente substitution réalise la transaction, les honoraires seront partagés dans les proportions suivantes :

50 % pour le Mandant et 50 % pour le Mandataire

RÉDACTION D'ACTE ET PERCEPTION DES FONDS

La rédaction de l'acte sous seing privé devra être dévolue au mandant, qui percevra également les fonds (acompte éventuel et honoraires).

DATE ET SIGNATURE

Fait à **SALIES DE BÉARN** et signé électroniquement par l'ensemble des Parties, chacune d'elles en conservant un exemplaire original sur un support durable garantissant l'intégrité de l'acte.

Certificat de signature électronique

Solution de signature électronique sécurisée conforme aux exigences du règlement 910/2014 du parlement européen et du conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS). Solution de signature électronique commercialisée par YOUSIGN certifié conforme à la norme européennes ETSI EN 319 411-1 et inscrit sur la liste de confiance de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'informations.

LSTI - 10, avenue Anita Conti - 35400 SAINT-MALO - www.lsti-certification.fr

Object Identifier (O.I.D) ou Certification Policy (CP) concernés : YOUSIGN SAS - SIGN2 CA 1.2.250.1.302.1.5.1.0 - 8 Allées Henri Pigs, 14000 CAEN

Service : Signature - Niveau ETSI : ETSI TS 102 042 LCP - Module cryptographique utilisé : HSM Bull Proteccio

Attestation de qualification et de conformité N° : 11125 - Révision : 1



eIDAS & RGS Trust Service Provider

Certificats N° 11125

Offres disponibles et recherche de nos clients certifiés sur www.lsti-certifications.fr

Signatures électroniques du document et de son annexe _____



BÉARN IMMOBILIER

9 PLACE DU BAYAA

64270 SALIES DE BÉARN

0615072609

bearnimmobilier@sfr.fr

<http://WWW.BEARNIMMOBILIER.COM>

MANDAT SIMPLE DE VENTE - VERSION FRANCO-ANGLAISE

MANDAT DE VENTE SANS EXCLUSIVITE
NON-EXCLUSIVE MANDATE TO SELL N° 1910

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le mandant
The PRINCIPAL

Mr. Richard Nathaniel TAYLOR born on 04 août 1948 in RUSTINGTON (ROYAUME UNI) , a British citizen, pensionner , and Ms. Diana Margaret DEVEREUX born on 20 octobre 1949 in GERMISTON (AFRIQUE DU SUD) , a British citizen, pensionner, son épouse , living together at CHYPRES, Georgiana 2, Vrisis Tou Seferi, Pegeia, 8560 PAPHOS ,
Téléphones : 0035799338436 / 0695340422
Email : richard.taylor@gmail.com / diana.taylor@gmail.com

D'UNE PART,

Le MANDATAIRE
The AGENT

BÉARN IMMOBILIER , ci-après désignée "**l'Agence**", "**le Mandataire**" ou "**the AGENT**", exploitée par la société BÉARN IMMOBILIER , SARL au capital de 21000 euros, dont le siège social est situé 9 PLACE DU BAYAA 64270 SALIES DE BÉARN , RCS PAU n° 482749207 , titulaire de la carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6402 2016 000 007 315 délivrée par PAU , numéro de TVA FR94482749207 , assurée en responsabilité civile professionnelle par MMA ENTREPRISE dont le siège est sis 14 BD MARIE ET ALEXANDRE OYON 72030 LE MANS CEDEX 9 , sur le territoire national sous le n° 120137405 , Adhérente de la caisse de Garantie GALIAN dont le siège est sis 89 RUE LA BOÉTIE 75008 PARIS sous le n° A91902014 , Titulaire du compte séquestre n° 22096249667 ouvert auprès BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE , N'ayant aucun lien capitalistique ou juridique avec une banque ou une société financière,
Représentée par Loïc ONILLON , agissant en sa qualité de Gérant , ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

Par les présentes, le MANDANT confère au MANDATAIRE, qui l'accepte, le MANDAT NON-EXCLUSIF DE VENDRE les biens ci-après désignés aux prix, charges et conditions convenus.

The PRINCIPAL hereby grants the AGENT, who accepts, the NON-EXCLUSIVE MANDATE TO SELL the following properties at the agreed price, charges and conditions.

En cas de divergence entre les versions françaises et anglaise des présentes, il est convenu entre les parties que la version française fait foi.

In the event of any discrepancy between the French and English version of this document, the parties have agreed that the French version shall prevail.

Désignation des biens à vendre
Description of the properties to sell

Adresse / Address : Commune de GESTAS (64190), " Maison Ibarre " 2 chemin de Bousquet.



Cet ensemble immobilier est édifié sur une parcelle de terrain cadastrée :

This real estate complex is built on a registered plot of land :

Section / Section	Numéro / Number	Lieudit / Lieudit	Contenance / Capacity
A	227	CAZALIS	5a 10ca
A	228	CAZALIS	14a
A	229	CAZALIS	4a 20ca
A	230	CAZALIS	7a 50ca
A	231	CAZALIS	34a 20ca

Contenance totale / Total capacity : 65a .

Description des biens à vendre / Designation of the properties to sell : Une maison à usage d'habitation comprenant au rez de chaussée cuisine équipée, salon, salle à manger et une buanderie avec WC, au 1er étage, 3 chambres, 1 salle d'eau avec WC et 1 salle de bain avec WC et au 2ème étage 2 pièces à restaurer avec accès dans le jardin.

A house for residential use comprising on the ground floor equipped kitchen, living room, dining room and a laundry room with WC, on the 1st floor, 3 bedrooms, 1 bathroom with WC and 1 bathroom with WC and on the 2nd floor 2 rooms to restore with access to the garden.

Prix de vente et honoraires du MANDATAIRE Sale price and AGENT's fees

1. Prix de vente des biens / Sale price of properties

Les biens devront être présentés au **prix de TROIS CENT TRENTE MILLE euros (330000€ Net Vendeur €)**.

Le prix sera réglé comptant au plus tard le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Le prix de vente ci-dessus indiqué s'entend TTC de la TVA immobilière en vigueur à la charge du MANDANT si elle est due.

Le MANDANT est informé qu'il pourra le cas échéant être assujéti à l'impôt sur les plus-values immobilières.

The property must be presented at the price of THREE HUNDRED AND THIRTY THOUSAND euros (330000€ Net Vendeur €).

The price will be paid in cash no later than on the day the deed of sale is signed.

The sale price indicated above includes the current real estate VAT payable by the PRINCIPAL if it is due.

The PRINCIPAL is informed that he may, if applicable, be subject to tax on real estate capital gains.

2. Honoraires du MANDATAIRE / AGENT's fees

En cas de réalisation de l'opération, les honoraires du MANDATAIRE, d'un montant de **SEIZE MILLE CINQ CENTS EUROS TTC (16500 € TTC)**, seront supportés par **L'ACQUÉREUR** .

Ces honoraires seront payés le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Le taux de TVA appliqué aux honoraires sera le taux en vigueur à la date de leur exigibilité.

En cas d'exercice d'un droit de préemption ou d'une faculté de substitution, son bénéficiaire sera subrogé dans tous les droits et obligations de l'acquéreur. A ce titre, il sera notamment tenu de régler ces honoraires si leur paiement lui incombe.

If the transaction is carried out, the AGENT's fees, amounting to SIXTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED including VAT (16500 € including VAT), will be borne by THE PURCHASER .

This fee will be paid on the day the deed of sale is signed.

The VAT rate applicable to the fee will be the rate in force on the day it is due.

In the event of the exercise of a pre-emptive right or a right of substitution, its beneficiary will be subrogated to all the rights and obligations of the buyer. In this respect, he will be required to pay these fees if they are payable by him.

Durée du mandat
Term of the mandate

Le présent MANDAT NON-EXCLUSIF, qui prendra effet le jour de sa signature, est consenti pour une durée de 24 mois. Passé un délai de trois mois à compter de sa signature, le mandat pourra être dénoncé à tout moment par chacune des parties, à charge pour celle qui entend y mettre fin d'en aviser l'autre partie quinze jours au moins à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Il est rappelé qu'aux termes des dispositions du deuxième alinéa de l'article 78 du décret du 20 juillet 1972, que passé un délai de trois mois à compter de sa signature, le mandat qui est assorti d'une clause d'exclusivité ou d'une clause pénale, ou qui comporte une clause aux termes de laquelle des honoraires seront dus par le MANDANT même si l'opération est conclue sans les soins de l'intermédiaire, peut être dénoncé à tout moment par chacune des parties, à charge pour celle qui entend y mettre fin d'en aviser l'autre partie quinze jours au moins à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le présent mandat ne peut être dénoncé qu'en totalité et en aucun cas partiellement.

This NON-EXCLUSIVE MANDATE, which will take effect on the day of its signature, is granted for a period of 24 months, beyond which it will automatically terminate.

After a period of three months from the date of signature, the mandate may be terminated at any time by either party, provided that the party intending to terminate it notifies the other party at least fifteen days in advance by registered letter with acknowledgement of receipt.

It is recalled that pursuant to the provisions of the second paragraph of Article 78 of the Decree of July 20, 1972, after a period of three months from the date of signature, the mandate containing an exclusivity clause may be terminated at any time by either party, provided that the party intending to terminate it notifies the other party at least fifteen days in advance by registered letter with acknowledgement of receipt.

This mandate may only be terminated in full and in no case in part.

Engagements du MANDANT
PRINCIPAL's commitments

Le MANDANT s'engage à exécuter le présent mandat de bonne foi.

The PRINCIPAL undertakes to carry out this mandate in good faith.

Le MANDANT déclare, sous sa propre responsabilité :

- avoir la capacité juridique de disposer desdits biens et ne faire l'objet d'aucune mesure restreignant sa capacité à agir (tutelle, curatelle, etc.),
- que les biens objets du présent mandat sont librement cessibles et ne font l'objet d'aucune procédure de saisie immobilière.

The PRINCIPAL declares, under his sole responsibility:

- that he has the legal capacity to dispose of said property and is not subject to any measure restricting his capacity to act (tutorship, guardianship, etc.),
- that the property covered by this mandate is freely transferable and is not subject to any real estate seizure procedure.

Le MANDANT s'engage à remettre dans les meilleurs délais au MANDATAIRE tous les documents nécessaires à l'exécution de son mandat, notamment le titre de propriété, les diagnostics, certificats et justificatifs rendus obligatoires.

The PRINCIPAL undertakes to provide the AGENT as soon as possible with all the documents necessary for the execution of its mandate, in particular the title deed, diagnoses, certificates and supporting documents which are mandatory.

Le MANDANT s'engage :

- s'il consent un mandat de vente portant sur les biens à un autre intermédiaire, à maintenir le même prix de vente,
- s'il vend les biens sans l'intermédiaire du MANDATAIRE, à l'en informer immédiatement et à lui communiquer à première demande les coordonnées de l'Acquéreur, le prix de la vente, les nom et adresse du notaire chargé d'établir l'acte de vente

ainsi que, le cas échéant, les coordonnées de l'intermédiaire qui aura concouru à la réalisation de la vente.

The PRINCIPAL undertakes:

- if he grants a sale mandate for the property to another intermediary, to maintain the same sale price,
- if he sells the property without the intermediary of the AGENT, to inform it immediately and to communicate to it on first request the details of the Buyer, the price of the sale, the name and address of the notary responsible for drawing up the deed of sale as well as, where applicable, the details of the intermediary who contributed to the completion of the sale.

Dans le cadre du mandat, le MANDANT autorise le MANDATAIRE :

- à entreprendre toutes les actions de communication qu'il jugera utiles,
- à présenter et à faire visiter le bien étant précisé et accepté par le MANDANT que le MANDATAIRE ne pourra, en aucun cas, être considéré comme le gardien juridique des biens à vendre,
- à établir tout acte sous seing privé aux clauses et conditions nécessaires à l'accomplissement des présentes et à recueillir la signature de l'acquéreur,
- en cas d'exercice d'un droit de préemption, à négocier avec le bénéficiaire de ce droit.

Under the mandate, the PRINCIPAL authorises the AGENT:

- to undertake all communication actions it deems useful,
- to present and show the property, it being specified and accepted by the PRINCIPAL that the AGENT may under no circumstances be considered as the legal custodian of the property for sale,
- to draw up any private deed with the clauses and conditions necessary for the performance of the present contract and to obtain the signature of the buyer,
- in the event of the exercise of a pre-emptive right, to negotiate with the beneficiary of this right.

Le MANDANT confie également au MANDATAIRE la mission de séquestre des sommes qui pourront être versées par l'acquéreur.

The PRINCIPAL also entrusts the AGENT with the role of escrow of the sums that may be paid by the buyer.

Le MANDANT s'interdit :

- **de refuser de réaliser l'opération aux conditions convenues dans le présent mandat si ce refus a pour conséquence de priver le MANDATAIRE de la rémunération à laquelle il aurait pu légitimement prétendre.**
- **pendant la durée du mandat, de négocier directement ou indirectement la vente des biens ci-dessus désignés avec une personne présentée par le MANDATAIRE,**
- **pendant la durée du présent mandat et durant les douze (12) mois suivant sa révocation ou son expiration, de traiter, directement ou indirectement, avec une personne physique ou morale ayant un lien quelconque avec une personne à laquelle ce bien aura été présenté par le MANDATAIRE, ou un MANDATAIRE qu'il se sera substitué, et dont l'identité aura été communiquée au MANDANT. Le MANDANT s'oblige, s'il vend les biens durant ce même délai de douze (12) mois suivant la révocation ou l'expiration du mandat à communiquer immédiatement au MANDATAIRE la date et le prix de la vente, les nom et adresse de l'acquéreur et, le cas échéant, de l'intermédiaire qui aura permis sa conclusion, ainsi que les coordonnées du notaire rédacteur de l'acte de vente.**

THE PRINCIPAL shall refrain :

- **from refusing to carry out the operation under the conditions agreed in this mandate if this refusal has the consequence of depriving the AGENT of the remuneration to which he could have legitimately claimed.**
- **during the term of the mandate, from negotiating directly or indirectly the sale of the property referred to above with a person presented by the AGENT,**
- **during the term of this mandate and during the twelve (12) months following its termination or expiry, from directly or indirectly dealing with a natural or legal person having any relationship whatsoever with a person to whom this property has been presented by the AGENT, or an AGENT who replaces it, and whose identity has been communicated to the PRINCIPAL. The PRINCIPAL undertakes, if he sells the property during this period of twelve (12) months following the termination or expiry of the mandate, to immediately inform the AGENT of the date and price of the sale, the name and address of the buyer and, where applicable, the intermediary who enabled its conclusion, as well as the details of the notary who drafted the deed of sale.**

EN CAS DE MANQUEMENT À L'UNE OU L'AUTRE DE CES TROIS INTERDICTIONS, LE MANDANT S'OBLIGE EXPRESSÉMENT ET DE MANIÈRE IRRÉVOCABLE À VERSER AU MANDATAIRE UNE SOMME ÉGALE AU MONTANT TOTAL, TVA INCLUSE, DE LA RÉMUNÉRATION PRÉVUE AUX PRÉSENTES ET CE, À TITRE D'INDEMNITÉ FORFAITAIRE ET DÉFINITIVE.

IN THE EVENT OF A BREACH OF EITHER OF THESE THREE PROHIBITIONS, THE PRINCIPAL EXPRESSLY AND IRREVOCABLY UNDERTAKES TO PAY THE AGENT AN AMOUNT EQUAL TO THE TOTAL AMOUNT, INCLUDING VAT, OF THE REMUNERATION PROVIDED FOR HEREIN, AS A FIXED AND FINAL COMPENSATION.

Le MANDANT accepte expressément que le MANDATAIRE lui adresse des offres d'achat par lettres recommandées électroniques avec accusé de réception aux adresses mail indiquées ci-avant et ce, conformément aux dispositions de l'article 1126 du Code civil et de l'article L.100 du Code des postes et des communications électroniques.

Il reconnaît avoir été informé que ces lettres recommandées électroniques seront envoyées par l'intermédiaire d'un tiers de confiance agréé, et qu'il existe une possibilité qu'elles soient classées par sa messagerie dans un dossier de courriers indésirables et qu'il devra donc vérifier le contenu de ce dossier sur sa messagerie.

Le MANDANT :

- reconnaît et garantit qu'il dispose de la maîtrise exclusive du compte e-mail qu'il a indiqué, notamment pour son accès régulier, la confidentialité des identifiants qui lui permettent d'y accéder et la gestion des paramètres de réception et de filtrage de courriers entrants,
- s'engage à signaler immédiatement toute perte ou usage abusif de son compte e-mail,
- accepte que toute action effectuée au travers de son compte e-mail soit réputée effectuée par lui et relève de sa responsabilité exclusive pour toutes les conséquences légales et réglementaires des notifications.

The PRINCIPAL expressly accepts that the AGENT may send him purchase offers by registered email with acknowledgement of receipt to the email addresses indicated above, in accordance with the provisions of Article 1126 of the Civil Code and Article L.100 of the Post and Electronic Communications Code.

He acknowledges that he has been informed that these registered emails will be sent through an authorised trusted third party, and that there is a possibility that they may be classified by his email system in a spam folder and that he will therefore have to check the contents of this folder.

THE PRINCIPAL:

- acknowledges and guarantees that he has exclusive control over the email account he has indicated, in particular for its regular access, the confidentiality of the identifiers that allow him to access it and the management of the parameters for receiving and filtering incoming mail,
- undertakes to immediately report any loss or misuse of his email account,
- accepts that any action taken through his email account is deemed to have been taken by him and is his sole responsibility for all legal and regulatory consequences of notifications.

Actions commerciales que le MANDATAIRE s'engage à réaliser **Commercial actions that the AGENT undertakes to carry out**

Le MANDATAIRE s'engage à réaliser à ses frais les actions de communication suivantes :

The AGENT undertakes to carry out the following communication actions at its own expense:

- Présenter **l'annonce et la photo des biens en vitrine** pendant une durée minimale **365** jours
Present the **advertisement and photo of the property in the window** for a minimum period of **365** days
- Diffuser l'annonce concernant les biens sur le **site internet de l'Agence** accessible au public
Post the announcement concerning the properties on the **Agency's publicly accessible website**
- Diffuser l'annonce concernant les biens sur les **principaux site internet immobiliers**
Post the advertisement for the property on the **main real estate websites**



Réddition de comptes Accountability

Le MANDATAIRE s'engage à tenir informé le MANDANT du suivi de ses actions et à lui communiquer après chaque visite des biens **un compte-rendu** mentionnant les observations éventuelles des prospects.

The AGENT undertakes to keep the PRINCIPAL informed of its actions at least once a week, and subject to the property having been visited, **to provide him with a report of the visits** mentioning any observations made by prospects.

Information du MANDANT PRINCIPAL's information

En sa qualité de consommateur, le MANDANT reconnaît avoir reçu du MANDATAIRE, avant la signature du présent mandat, toutes les informations utiles au titre de **l'obligation d'information précontractuelle**.

As a consumer, the PRINCIPAL acknowledges having received from the AGENT, prior to the signature of this mandate, all relevant information pursuant to the **obligation to provide pre-contractual information**.

Le MANDANT est également informé qu'il peut **s'opposer à l'utilisation de ses coordonnées téléphoniques** à des fins de prospection commerciale en s'inscrivant sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique soit en adressant un courrier à OPPOSETEL (92-98 boulevard Victor Hugo, 92110 CLICHY), soit en s'inscrivant sur la liste rouge disponible sur le site bloctel.gouv.fr.

The PRINCIPAL is also informed that he may **oppose the use of his telephone number** for commercial prospecting purposes by registering on the list opposing telephone solicitation either by sending a letter to OPPOSETEL (92-98 boulevard Victor Hugo, 92110 CLICHY), or by registering on the red list available on the site bloctel.gouv.fr.

En cas de différend, le MANDANT est enfin informé qu'il devra adresser une réclamation écrite au MANDATAIRE. Si la réponse à sa réclamation ne le satisfait pas ou en l'absence de réponse dans un délai de 30 jours, le MANDANT pourra saisir le **médiateur de la consommation** compétent inscrit sur la liste des médiateurs agréés par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation.

Nom du médiateur : **MÉDIATEUR FNAIM**

Adresse postale du médiateur : **129 RUE DU FAUBOURG SAINT HONORÉ 75008 PARIS**

Site internet du médiateur : .

In the event of a dispute, the PRINCIPAL is finally informed that he must send a written complaint to the AGENT. If he is not satisfied with the response to his complaint or if he does not receive a response within 30 days, the PRINCIPAL may refer the matter to the competent **consumer ombudsman** on the list of mediators approved by the Mediation Assessment and Control Commission (Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation).

Name of the ombudsman: **MÉDIATEUR FNAIM**

Postal address of the ombudsman: **129 RUE DU FAUBOURG SAINT HONORÉ 75008 PARIS**

Ombudsman's website: .

Collecte et exploitation des données personnelles Collection and use of personal data

Le MANDANT est informé que les données à caractère personnel le concernant collectées par le MANDATAIRE à l'occasion du présent mandat feront l'objet de traitements informatiques nécessaires à l'exécution de la mission confiée au MANDATAIRE, ce qu'il accepte. Dans le cadre de ces traitements, ces données pourront être transmises à des fins exclusivement techniques par le MANDATAIRE, responsable des traitements, à des prestataires informatiques assurant leur traitement, leur hébergement et leur archivage le temps nécessaire à l'exécution du contrat et à la constatation, l'exercice ou la défense en justice de droits qui en découlent.

Le MANDANT est également informé que ces données à caractère personnel pourront être utilisées par le MANDATAIRE à des fins de marketing direct, de gestion interne ou d'études statistiques.

En cochant cette case, le MANDANT l'accepte expressément.

The PRINCIPAL is informed that his personal data collected by the PRINCIPAL in connection with this mandate will be processed by computer in order to carry out the mission entrusted to the PRINCIPAL, which he accepts. In the context of these processing operations, this data may be transmitted for exclusively technical purposes by the AGENT, as data controller, to IT service providers who process, host and archive it for the time necessary for the performance of the contract and the recognition, exercise or defence in court of rights arising therefrom.

The PRINCIPAL is also informed that this personal data may be used by the AGENT for direct marketing, internal management or statistical purposes. **By checking this box, the PRINCIPAL expressly accepts this.**

Le MANDANT pourra demander au MANDATAIRE d'accéder aux données à caractère personnel le concernant, de les rectifier, de les modifier, de les supprimer, ou de s'opposer à leur exploitation en lui adressant un courriel en ce sens à bearnimmobilier@sfr.fr. Toute réclamation pourra être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

The PRINCIPAL may ask the AGENT to access, rectify, modify, delete or oppose the use of his personal data by sending it an email to that effect at bearnimmobilier@sfr.fr. Any claim may be lodged with the French data protection agency (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) (www.cnil.fr).

Election de domicile Election of domicile

Les parties soussignées font élection de domicile chacune à leur adresse respective stipulée en tête du présent mandat.

The undersigned parties each elect domicile at their respective address shown at the top of this mandate.

DATE ET SIGNATURES DATE AND SIGNATURES

Fait le 27 août 2020 dans les locaux de l'Agence en 2 exemplaires, dont l'un est remis au MANDANT qui le reconnaît et l'autre conservé par le MANDATAIRE et le restera par dérogation à l'article 2004 du Code civil.

Donne on August 27, 2020 at the Agency's premises in 2 copies, one of which is handed to the PRINCIPAL, who so acknowledges, and the other kept by the AGENT and shall remain so by way of derogation from Article 2004 of the Civil Code.

POUR LE MANDANT

"Lu et approuvé - Bon pour mandat non-exclusif"

FOR THE PRINCIPAL

"Read and approved - Valid for non-exclusive mandate"

POUR LE MANDATAIRE

"Lu et approuvé - Mandat accepté"

FOR THE AGENT

"Read and approved - Mandate accepted"



Certificat de signature électronique

Solution de signature électronique sécurisée conforme aux exigences du règlement 910/2014 du parlement européen et du conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS). Solution de signature électronique commercialisée par YOUSIGN certifié conforme à la norme européennes ETSI EN 319 411-1 et inscrit sur la liste de confiance de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'informations.

LSTI - 10, avenue Anita Conti - 35400 SAINT-MALO - www.lsti-certification.fr

Object Identifier (O.I.D) ou Certification Policy (CP) concernés : YOUSIGN SAS - SIGN2 CA 1.2.250.1.302.1.5.1.0 - 8 Allées Henri Pigs, 14000 CAEN

Service : Signature - Niveau ETSI : ETSI TS 102 042 LCP - Module cryptographique utilisé : HSM Bull Proteccio

Attestation de qualification et de conformité N° : 11125 - Révision : 1



eIDAS & RGS Trust Service Provider

Certificats N° 11125

Offres disponibles et recherche de nos clients certifiés sur www.lsti-certifications.fr

Signatures électroniques du document

Signé le 24/01/2022 par Richard Nathaniel TAYLOR

Signé le 24/01/2022 par Diana Margaret DEVEREUX

Richard Nathaniel TAYLOR

b4b0f485-45e7-4ae8-a55d-acc85e52ef9
62df3f97-7e2b-4f07-8cab-f6d57e93f53c



Signé et certifié par **yousign**



Diana Margaret DEVEREUX

b4b0f485-45e7-4ae8-a55d-acc85e52ef9
d1be8ada-463d-428b-8503-8c520c01480a



Signé et certifié par **yousign**



Signé le 24/01/2022 par Loïc ONILLON

Loïc ONILLON

b4b0f485-45e7-4ae8-a55d-acc85e52ef9
8112a5e0-fab5-41ca-8785-78a8d26eb661



Signé et certifié par **yousign**



Certificat de signature électronique du document

Solution de signature électronique sécurisée conforme aux exigences du règlement 910/2014 du parlement européen et du conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS).

Solution de signature électronique commercialisée par YOUSIGN agréé tiers de confiance par la société LSTI et inscrit sur la liste de confiance de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'informations.

LSTI

10, avenue Anita Conti
35400 SAINT-MALO
www.lsti-certification.fr

Object Identifier (O.I.D) ou Certification Policy (CP) concernés :

YOUSIGN SAS

SIGN2 CA 1.2.250.1.302.1.5.1.0
8 Allées Henri Pigis
14000 CAEN

Service : Signature

Niveau ETSI : ETSI TS 102 042 LCP

Module cryptographique utilisé : HSM Bull Proteccio

Attestation de qualification et

de conformité N° : 11125

Révision : 1

Identifiant du contrat : 61ee875e61e3530a184ee199

Nombre total de pages signées : 10

Nombre d'annexes signées : 0

Clé de hachage : 44f8a3f90b0d03c6ee5f09879aeb14f3



eIDAS & RGS Trust Service Provider

Certificats N° 11125

Offres disponibles et recherche de nos clients certifiés sur www.lsti-certifications.fr

Certificat de signature électronique du document

Solution de signature électronique sécurisée conforme aux exigences du règlement 910/2014 du parlement européen et du conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS).

Solution de signature électronique commercialisée par YOUSIGN agréé tiers de confiance par la société LSTI et inscrit sur la liste de confiance de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'informations.

LSTI

10, avenue Anita Conti
35400 SAINT-MALO
www.lsti-certification.fr

Object Identifier (O.I.D) ou Certification Policy (CP) concernés :

YOUSIGN SAS

SIGN2 CA 1.2.250.1.302.1.5.1.0
8 Allées Henri Pigis
14000 CAEN

Service : Signature

Niveau ETSI : ETSI TS 102 042 LCP

Module cryptographique utilisé : HSM Bull Proteccio

Attestation de qualification et de conformité N° : 11125

Révision : 1

Identifiant du contrat : 62ecd5afb1659420d3049273

Nombre total de pages signées : 15

Nombre d'annexes signées : 1

Clé de hachage : f2e8e56e7956e5a167422a4d9809f98d



eIDAS & RGS Trust Service Provider

Certificats N° 11125

Offres disponibles et recherche de nos clients certifiés sur www.lsti-certifications.fr